



MA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 41
JUIN 2023

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES,

Ce premier éditorial de la nouvelle équipe de l'UNSA Défense est l'occasion de vous remercier du renouvellement de votre confiance.

Notre Union confirme sa volonté de s'adapter en permanence afin de mieux en mieux répondre à nos adhérents et collègues.

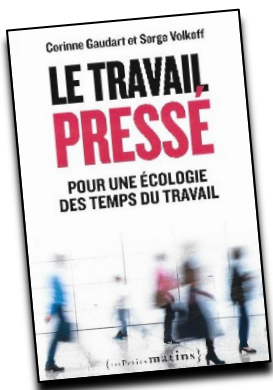
Durant notre congrès, nous avons salué le départ de nombreux délégués, ce qui nous amène, avec les départs des générations ayant connu le monde du travail d'avant toutes les restructurations et une autre façon de travailler, de nous interroger, d'analyser le modèle actuel, où la hâte en vient à détruire le collectif de travail fragilisé et précaire dans lequel nous nous inscrivons inconsciemment depuis plus de quarante ans.

Je vous invite à lire, durant les vacances estivales, un ouvrage intitulé « *Le travail pressé* » de Corinne GAUDART et Serge VOLKOFF, tous deux directeurs de recherches. Corinne Gaudart est ergonomiste, directrice de la recherche au CNRS, au laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique. Quant à Serge Volkoff, il est statisticien et ergonomiste, chercheur invité au Centre d'études de l'emploi et du travail. Ils sont tous deux membres du Centre de recherche sur l'expérience, l'âge et les populations au travail.

Durant la semaine du 23 au 25 mai, notre Union s'est donc réunie avec la participation de Luc FARRE, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique : l'occasion de faire un panoramique des dossiers en cours que vous retrouverez dans cette lettre.

Bonne lecture !

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL



RETOUR SUR LE CONGRES DE L'UNSA DEFENSE

TOUS LES QUATRE ANS LES MEMBRES DE L'UNSA DEFENSE (SECRETARIAT FEDERAL, SECRETAIRES GENERAUX-TERRITORIAUX, DELEGUES, VERIFICATEURS AUX COMPTES) SE SONT REUNIS ET ONT DEBATTU A MONT-LOUIS AFIN DE DEFINIR LES ORIENTATIONS A PRENDRE POUR LA PERIODE 2023-2027. CE CONGRES VISAIT EGALEMENT A ELIRE LE NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL ET SES ADJOINTS, TRESORIER(E), TRESORIER(E) ADJOINT, VERIFICATEURS AUX COMPTES, SECRETAIRES NATIONAUX ET LEURS ADJOINTS.

Laurent Dutilleul, le secrétaire général a débuté le congrès en s'exprimant sur le rapport moral.

LA FEDERATION RENOUVELEE ET MODERNISEE :

- Par de nouveaux délégués, élus, représentants, secrétaires territoriaux et surtout de nouveaux adhérents, cela signifie que nous vivons et de mieux en mieux ensemble au sein de l'UNSA Défense.
- Par nos modes de fonctionnement : en effet nous poursuivons notre évolution dans notre organisation et notre fonctionnement, d'où la demande aux membres du Conseil National de se pencher sur une évolution de notre RI en cohérence avec les aspirations de nos adhérents.
- Modernisée au travers d'une qualité de vie au travail : nous en sommes toujours soucieux pour nos collègues et adhérents mais il ne faut pas s'oublier.
Nous avons développé nos équipements, plus modernes en renouvelant et en équipant nos délégués en moyens numériques.
- Ce plan d'équipement passe naturellement par des logiciels en phase avec notre monde. Ce plan se poursuit chaque année afin de répondre aux besoins exprimés par nos territoires dans notre budget.
- Notre communication depuis 5 ans grâce à ces moyens et nos évolutions de fonctionnement s'est professionnalisée.

NOTRE FEDERATION RESISTANTE ET RENFORCEE :

- Résistante lors de la pandémie de Covid 19 qui a bouleversé tant notre quotidien de travail que notre vie privée, à tel point que tout se confondait dans ce confinement imposé.
Il nous a fallu faire avec et surmonter tout cela pour rester soudés et poursuivre notre activité syndicale en conciliant sécurité



sanitaire et continuité de nos missions de soutien au profit des forces, et tout cela à distance.

- Résister et nous renforcer dans les multiples restructurations, voire transformations ou encore réorganisations frappant notre ministère, dont l'Organisation Centrale du Ministère.

NOUS NOUS SOMMES AUSSI ET SURTOUT RENFORCES :

- Par la qualité des personnes qui entourent Laurent Dutilleul au quotidien et dans les instances régulières.
Notre esprit est dans la recherche de bien faire sans conflit.

NOTRE FEDERATION EST EN CONSTANTE PROGRESSION, GRACE A VOUS !

- En 2018, nous avons déjà fait une très belle campagne et nous avons progressé en passant la barre des 20% !
- En 2022, une grande inconnue, le vote électronique !
Nous avons encore progressé globalement, nous pouvons être fiers du travail accompli !

LES DEPARTS EN RETRAITE

Enfin, le secrétaire général a évoqué les départs en retraite de Martine Hemled, Christine Bertrand, Dominique Gamblin et Frédéric Cadiot.



L'assemblée de l'UNSA Défense



Les membres élus

D RESULTATS ES VOTES AU CONGRES

LE SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général : Laurent Dutilleul (réélu)
Secrétaires généraux adjoints : Laurent Tintignac (réélu)
 et Sarah Cottin (nouvelle élue)
Trésorière : Anne-Marie Chèze (réélue)
Trésorière adjointe : Catherine Bertrand Muller (réélue)



LES SECRETAIRES NATIONAUX ET LES SECRETAIRES NATIONAUX ADJOINTS



**Secrétaires nationaux
Filière Technique**
 Titulaire : Joël Masse
 Suppléant : Eric Maurice



**Secrétaires nationaux
Filière Administrative**
 Titulaire : Nathalie Albertin
 Suppléant : Ludovic Fafet



**Secrétaires nationaux
Filière Contractuelle**
 Titulaire : Julien Louiche
 Suppléant(e)s : Cédric Caruana
 Graziella Penot



**Secrétaires nationaux
Filière paramédicale**
 Titulaire : Nadège Bezard
 Suppléante : Nawel Benidder



**Secrétaires nationaux
Filière Ouvrière**
 Titulaire : Laurent Tintignac
 Suppléant : Stéphane Simon et
 Cédric Gueirard



**Secrétaires nationaux
Filière Sociale**
 Titulaire : Anne-Sophie Brellmann
 Suppléante : Kathya Felten

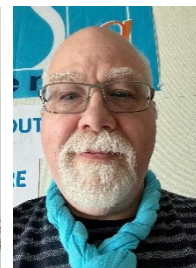
LES VERIFICATEURS AUX COMPTES (VAC)



Philippe Musset



Alain Dupasquier



Thierry Vanin



TOULON : Jean-François Letaconnoux (Titulaire) – Alain Baffard (suppléant)

METZ : Christian Bouvard (Titulaire) – en attente de suppléant

RENNES : Emmanuel Lamoriniere (Titulaire) – Brigitte Lepaisant (suppléante)

IDF : Housem Bouchiba (Titulaire) – Alexandre Perrot (Suppléant)

BORDEAUX : Jacques Guedon (Titulaire) – Jean-Noël Kukla (Suppléant)

LYON : René Djidda (Titulaire) – David Venat (Suppléant)

RETRAITES : Bruno Baudailler (Titulaire) – André Landreville (Suppléant)

S INTERVENTION DE LUC FARRE SECRETARE GENERAL DE L'UNSA FP

LUC FARRE A COMMENCE SON INTERVENTION EN REVENANT SUR UN POINT QUI NOUS PREOCUPE ENCORE : LES RETRAITES. L'UNSA A DECIDE DE REJETER LE PASSAGE DE L'AGE LEGAL DE 62 A 64 ANS. LUC FARRE A FAIT PART DE L'INJUSTICE ET DE LA BRUTALITE DE CETTE REFORME. INJUSTICE PARCE QUE CETTE REFORME OBLIGE UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES ET D'AGENTS PUBLICS A TRAVAILLER 2 ANS DE PLUS, ET BRUTALITE PARCE QUE LES PERSONNES QUI AVAIENT PREVU DE PARTIR A 61 ANS, AU PLUS TOT, DES CETTE ANNEE, VONT DEVOIR REPORTER LEUR DEPART EN RETRAITE DE 3 MOIS.

EN QUOI LA FONCTION PUBLIQUE EST-ELLE CONCERNEE ?

La fonction publique est impactée par ces 2 ans supplémentaires. Quel que soit le statut, ouvrier de l'Etat, actif, sédentaire... Cela est injuste. Ce sont des agents qui ont leurs annuités. Impactés, ils devront travailler un peu plus longtemps pour avoir ce qu'on appelle « le taux plein ».

Dans la fonction publique nous pouvons être soulagés sur le fait que cette réforme n'impacte pas les principales règles de la fonction publique. La seule chose positive de cette loi, si l'on considère que c'est positif, c'est la possibilité d'obtenir la retraite progressive. C'est une revendication que portait l'UNSA parce qu'elle existait dans le privé mais souhaitons qu'elle puisse s'appliquer à partir de 60 ans. Or, dans la loi c'est 62 ans. On sait d'ores et déjà que c'est une possibilité, mais peut-on parler de réelle avancée à partir du moment où elle s'applique à partir de 62 ans ? Cette retraite progressive est sujette à l'acceptation de la hiérarchie. L'UNSA, pour cette retraite progressive va batailler pour qu'elle soit la plus avantageuse possible, en luttant contre toutes les oppositions qui la rendrait inopérante.

Sur l'actualité de la fonction publique, depuis le 18 janvier dernier, l'UNSA a continué de discuter sur la Protection Sociale Complémentaire. Notre organisation syndicale n'a quasiment pas eu de réunion, excepté l'installation du Conseil commun de la fonction publique et du Conseil supérieur de la fonction de l'Etat. De fait, l'agenda social est au point mort depuis maintenant un temps certain. Beaucoup pensent que c'est la faute des syndicats. Il a été dit que les syndicats ne voulaient pas discuter avec le gouvernement : c'est faux. En effet, Luc Farré a veillé à ce que des contacts réguliers soient gardés avec les responsables de la DGAFP comme avec le gouvernement, notamment avec le ministre Stanislas Guérini, parce que les questions de salaires sont en jeu. Et c'est un sujet majeur que l'UNSA a porté pour contrer l'inflation et redonner la juste place aux rémunérations dans la Fonction publique. Luc Farré a rappelé quelques chiffres clé : une hausse de l'inflation de 6 % pour l'année, et près de 12% depuis la reprise de l'inflation. Les hausses successives de rattrapage de la valeur du point d'indice restent et demeurent négligeable au regard de la réalité économique et des revendications de l'UNSA à hauteur de 10%.



L'UNSA porte cette revendication et ne s'arrête pas à cela, parce qu'elle considère que l'inflation est trop élevée aujourd'hui : 16% sur les produits alimentaires, voire 17% en juillet. Les rémunérations ne se limitent pas à la valeur du point, et ne se limitent pas non plus aux primes. L'UNSA souhaite une revalorisation du régime indemnitaire. L'UNSA souhaite aussi que les frais de mission soient revalorisés. En effet, la façon dont les remboursements sont faits ne couvrent pas les frais engagés. L'UNSA demande une revalorisation de ces frais, de même pour les aides de l'action sociale.

A ce titre, Stanislas Guérini envisage de réunir l'ensemble des syndicats en multilatérale et les employeurs publics pour évoquer cette problématique des salaires. Mais qu'obtiendrons-nous in-fine ?

Nous ne pouvons pas ignorer les 13 manifestations, 14, si l'on compte celle du 6 juin, manifestations que nous avons menées et réussies dans le calme, la dignité, et la responsabilité. Toutes les organisations syndicales ont su dire non au gouvernement, non à cette réforme des retraites.

Le second point sur lequel l'UNSA insiste, c'est la Protection Sociale Complémentaire. C'est en cours de négociation au ministère des Armées, mais il ne faut pas perdre de vue le volet « prévoyance », en cas de décès, le congé de maladie... Comment êtes-vous remboursé ? Comment votre salaire est-il maintenu ? Le fait de passer la retraite de 62 à 64 ans va devenir un facteur majeur dans le cadre de la prévoyance, car plus les agents vieillissent et plus ils rencontrent des difficultés à travailler.

L'UNSA revendique également l'égalité professionnelle femme-homme pour des rémunérations équivalentes.

Le gouvernement a proposé un index (comme dans le privé) pour lequel nous jugeons les contraintes insuffisantes. A ce titre, au sein du ministère des Armées, des grilles indiciaires dans des corps majoritairement féminisés existent. Elles sont nettement inférieures aux standards de la catégorie : une lutte contre cette discrimination sexiste par un simple alignement serait une vraie preuve du gouvernement de lutter contre ces discriminations. Exemple : grilles des assistantes sociales et conseillères sociales.

Concernant le dialogue social, il va falloir obtenir un bilan de la loi de la transformation de la fonction publique. En effet, cela permettra de cartographier notamment l'impact de la disparition des CAP de corps et d'avancement... L'ensemble de ces résultats attestera que cette loi est contre-productive pour le service public.

Malgré tout, l'UNSA continue d'agir aujourd'hui. On peut constater que le SMIC rattrape les autres salaires parce que la loi oblige le gouvernement à revaloriser le SMIC. De fait, les plus bas salaires sont revalorisés dans le public parce que 2 dispositifs existent : soit l'indemnité compensatoire (qui permet un rattrapage de salaire si l'agent ne perçoit pas l'équivalent de rémunération) soit l'application du minimum de traitement. L'UNSA se bat pour le minimum de traitement, parce que cela permet aux agents concernés d'avoir un petit peu plus que s'ils touchaient l'indemnité compensatoire. Excepté que ce qui a été obtenu, c'est le minimum de traitement. Cela représente environ 8 points d'indice, soit 38€/mois en plus. Pour les catégories C qui ont eu 2,3 ou 4 points, ils se sont approchés du niveau minimum de traitement. Pour tous les autres agents, c'est un tassement complet des grilles. Ce qui pose vraiment la question aujourd'hui de l'ensemble des rémunérations, que l'on soit en catégorie C, B et A. Ce tassement a des impacts sur l'attractivité de la fonction publique. S'il n'y a pas de perspective de rémunération, l'image de la fonction publique se voit moins attractive que dans le privé. Le message de l'UNSA c'est de dire au gouvernement qu'il faut absolument la revalorisation du point d'indice. S'il y avait eu une revalorisation régulière depuis 2017, les tassements de grilles n'existeraient pas. Les grilles sont, à la base, prévues pour une revalorisation régulière en fonction de l'inflation. De plus, si le gouvernement était à l'écoute, il n'y aurait pas ce problème de grille.

Les grilles telles qu'elles existent ne peuvent rester en l'état. Comment peut-on expliquer à un jeune qui intègre la fonction publique en catégorie C, qu'il n'aura pas, durant plusieurs années aucune augmentation de salaire ?